



**PRÉFÈTE DE LA
CHARENTE-MARITIME**
*Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,*

**PRÉFET MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**
*Commandeur de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite,*

ARRETE INTER PREFECTORAL N° 2015-080 DU 10 JUILLET 2015
MODIFIANT

**L'ARRETE INTER PREFECTORAL N°2015-080 DU 7 JUILLET 2015
PORTANT NOMINATION AU CONSEIL DE GESTION DU PARC NATUREL MARIN
DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET DE LA MER DES PERTUIS**

Vu le code de l'environnement, notamment son article R.334-31 ;

Vu le décret n°2015-424 du 15 avril 2015 portant création du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2015-046 du 5 juin 2015 portant désignation au conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis des communes et établissements publics de coopération intercommunale, pour la Charente-Maritime et la Gironde ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2015-051 du 12 juin 2015 portant désignation au conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis des communes et établissements publics de coopération intercommunale, pour la Vendée ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2015-080 du 7 juillet 2015 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis ;

Vu le courrier de démission du membre titulaire désigné par les chambres d'agriculture de Charente-Maritime, Gironde et Vendée en date du 9 juillet 2015 ;

Vu la proposition de remplacement faite par les chambres d'agriculture de Charente-Maritime, Gironde et Vendée en date du 10 juillet 2015 ;

ARRÊTENT

Article 1^{er} :

L'arrêté modifié susvisé portant nomination au conseil de gestion de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis est modifié comme suit :

- Le paragraphes 3^oq) est remplacé par :

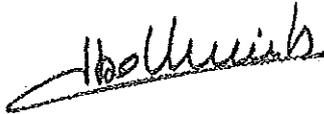
q) pour les chambres d'agriculture

M. Luc Servant, titulaire ; M. Denis Lurton, suppléant.

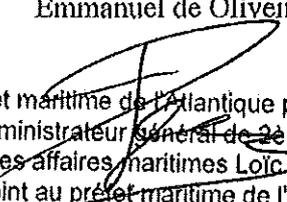
Article 2 :

Le secrétaire général de la préfecture de la Charente-Maritime, l'adjoint au préfet maritime de l'Atlantique pour l'action de l'Etat en mer et le directeur de l'Agence des aires marines protégées sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la Charente-Maritime, de la préfecture maritime de l'Atlantique et de l'Agence des aires marines protégées.

La préfète de Charente-Maritime
Béatrice Abollivier



Le préfet maritime de l'Atlantique
Emmanuel de Oliveira



Le préfet maritime de l'Atlantique par délégation,
l'administrateur général de 2ème classe
des affaires maritimes Loïc Laisné,
adjoint au préfet maritime de l'Atlantique
pour l'action de l'Etat en mer